

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Accusé de réception en préfecture
049-214906805-20221025-2022-47-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Délibération n° 2022-47

Nombre de Conseillers:

En exercice **14**
Présents **14**
Votants **14**

Objet : Restauration d'un four et Convention avec le Campus Formation Professionnelle Compagnonnique de Brive

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq avril à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 octobre 2022

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER, POIRIER et RAYNAL.

Secrétaire de Séance : M. GODART

Monsieur le maire propose à l'assemblée un projet de restauration de fours banaux de la commune, soit le four de La Juberie, La Vaurie et du Bourret, références cadastrales : AO201 ou le four du Bouyssou et de la Barboutie, référence cadastrale : AB028. Le choix du four sera fait par le CFPC.

Ce projet serait réalisé avec le concours du Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique (CFPC), dans le cadre d'un chantier-formation « Valorisation du « petit patrimoine » (convention jointe en annexe) et avec l'aide financière du département dans le cadre du contrat de solidarité communale.

Le projet de plan de financement estimatif s'établit comme suit :

- Travaux : 12 000 € HT
- CD 19 45% plafonné à 5 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze conclue le 1^{er} Février 2019 pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans.
- d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants
- de solliciter l'aide du département dans le cadre du contrat de solidarité communale.

Fait et délibéré à l'unanimité les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire



Jean-Pierre BERNARDIE

CONVENTION DE TRAVAUX DE RESTAURATION d'un four à pain

Docus de description en préfecture
N° 1906693-2022-029-2022-4-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Entre les soussignés :

Mairie de DAMPNIAT, représentée par M. Jean Pierre BERNARDIE

Et

Campus de Formation Professionnelle Compagnonique, 12, avenue Jean LURCAT à BRIVE

Représenté par Daniel FREYGEFOND Directeur

Les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La Mairie de Dampniat et le CFPC, dans le cadre de la formation Chantier formation « Valorisation du petit patrimoine » ont proposé la restauration d'un four à pain dit banal, situé sur la commune de Dampniat

Article 2 : DUREE

La formation Chantier formation « Valorisation du petit patrimoine » est ouverte du 30 Novembre 2022 au 7 juin 2023

La restauration de ce four à pain dit banal, s'effectuera en suivant le déroulé des modules qui composent cette formation

Article 3 : Engagement de la Mairie de DAMPNIAT

Celle-ci s'engage à :

- Préparer en amont de notre intervention le dit chantier (élagage de la végétation éventuellement pour un accès aisé au four...)
- Mettre à disposition du CFPC et des stagiaires en formation, une salle de cours et assurer la restauration des stagiaires et du formateur le midi du lundi au jeudi inclus.
- A fournir les matériaux et matériel nécessaires à la réalisation du chantier de restauration du Four.
- A sécuriser les lieux sur le chantier

Article 4 : Engagement du Campus de Formation Professionnelle Compagnonique

Celui-ci s'engage à :

- Apporter son expertise professionnelle
- A réaliser les travaux sous forme de chantier formation de restauration et mise en valeur nécessaire

Fait en deux exemplaires

Brive le